



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

N° 2020-17 VOI
Annule et remplace

ARRETE SUR LA CIRCULATION
RABOTAGE ET ENROBES
CHEMIN DE LA CARRIERE – UN TRONCON CHEMIN DU HAUT RAVIN
Du mercredi 24/06/20 à la fin des travaux

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
CONSIDERANT la demande de l'entreprise COLAS IDFN mandatée par la CCPHB (Communauté de commune du Pays de Honfleur Beuzeville, d'effectuer des travaux de rabotage et enrobés
CHEMIN DE LA CARRIERE – UN TRONCON DU CHEMIN DU HAUT RAVIN
le mercredi 24/06/20 et le lundi 29/06/2020

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise COLAS est autorisée à effectuer des travaux
CHEMIN DE LA CARRIERE – ET PARTIE DU CHEMIN DU HAUT RAVIN
Rabotage le 24/06/20 et enrobés le 29/06/2020

ARTICLE 2

Conducteurs de travaux GERARD Arnaud 06 60 03 49 63 – 02 31 71 11 71
VALLEE Thomas 06 99 63 85 05

ARTICLE 3

Interdiction de circuler et stationner ; Les deux sens de circulation seront concernés

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera :

- Affiché de part et d'autre des chemins par l'entreprise COLAS
- Distribué dans la boîte aux lettres des riverains du chemin de la Carrière et du chemin du haut ravin par le personnel communal,

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'intéressé, à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
Le 16/06/2020 le 23/06/2020
Le Maire, **Christian MINOT**